

Informations concernant la bourse d'études octroyée aux étudiants de l'Union Européenne par la Direction des allocations d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles

Les étudiants en provenance d'un pays de l'Union européenne peuvent introduire une demande, même s'ils ne sont pas domiciliés en Belgique et même si les parents ne travaillent pas en Belgique.

Ils sont assimilés aux étudiants belges (voir conditions nationalité) et sont soumis aux mêmes règles au niveau du plafond des revenus.

Il n'y a cependant pas de cumul possible en cas d'octroi d'une bourse par leur pays d'origine.

Exemple : un étudiant français ne peut pas recevoir une bourse française du CROUS et en même temps une bourse belge de la DAPE.

Informations complémentaires via l'assistante sociale.

Les demandes sont à introduire **avant le 31 octobre**

- soit via le formulaire électronique (plus simple et gratuit)
<https://monespace.fwb.be/demarrerdemarche/?codeDemarche=BourseEtu>
de
si vous disposez d'une carte d'identité de résident en Belgique, avec un numéro de registre national belge et un code PIN
- soit via le formulaire papier téléchargeable sur le site <https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/formulaires/formulaire-papierpdf/>
à envoyer par recommandé

A joindre à votre demande absolument :

1. Si vous êtes domicilié dans votre pays d'origine : un document émis par votre Mairie qui atteste de l'identité des personnes faisant partie de votre famille au même domicile que vous (équivalent de la composition de ménage en Belgique)
2. L'avis d'imposition de l'année des revenus 2020 (de toutes les personnes vivant à la même adresse)
3. Un avis d'imposition pour la taxe foncière 2020 si vos parents ou vous, êtes propriétaire de votre logement
4. Un relevé d'identité bancaire avec IBAN et BIC (compte de l'étudiant)
5. Une attestation d'inscription à l'École Supérieure Des Arts en 2022-2023
6. La copie de votre bail si vous avez un logement en Belgique
7. La copie de votre abonnement scolaire pour les transports en commun

Remarques :

- Dans le formulaire, on vous demande votre numéro de registre national. Comme vous n'en avez pas en Belgique, il ne faut rien indiquer.
- N'oubliez surtout pas de signer et de dater votre demande à renvoyer le plus rapidement possible et avant le 31 octobre 2022, par envoi recommandé.
- Vous devez également fournir l'accusé de réception au service finance de l'école.